



Agence comptable

# Délégations de signature Agence comptable

# L'agent comptable de l'IFCE,

Vu les articles R.653-13 à R 653-28 du code rural et de la pêche maritime portant création et organisation de l'Institut français du cheval et de l'équitation;

Vu le décret n°2012-1246 du 17 novembre 2012 modifié relative à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment ses articles 16 et 190 ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2020 nommant Serge LARGUIER agent comptable de l'Institut français du cheval et de l'équitation,

#### décide

# Article 1er:

Madame Corinne LEROY, responsable du pôle comptabilité/recettes, est autorisée à signer:

- Les chèques émis sur le compte DFT;
- > Les tickets de remise de chèques sur le comptes DFT;
- > Les reçus relatifs à l'encaissement de recettes en numéraire sur le site d'Arnac Pompadour;
- > Les demandes d'admission en non-valeur inférieures au seuil de visa préalable du contrôleur général économique et financier;
- ➤ Les échéanciers de règlement d'un montant inférieur à 20 000 € TTC :
- > Les demandes de décaissement concernant le pôle comptabilité/recettes (remboursement d'excédents);
- L'ensemble des actes, documents et courriers relatifs au recouvrement contentieux.

## Par ailleurs, Mme Corinne Leroy est autorisée à :

- > Représenter l'agent comptable dans toutes les réunions relatives au pôle comptabilité/recettes;
- > Suppléer l'agent comptable et signer tous les actes de l'agence comptable nécessitant leur signature, en cas d'absence ou d'empêchement de lui-même, sans avoir à justifier auprès de tiers des causes d'absence ou d'empêchement.



Liberté Égalité Fratornité



## Article 2:

Madame Véronique Autier, gestionnaire du pôle comptabilité/recettes basée à Arnac Pompadour est autorisée à signer :

Les reçus relatifs à l'encaissement de recettes en numéraire sur le site d'Arnac Pompadour;

> Les tickets de remise de chèques sur le compte DFT.

#### Article 3:

Madame Isabelle Thorel, gestionnaire du pôle comptabilité/recettes basée à Saumur, est autorisée à signer:

- > Les tickets de remise de chèques sur le compte DFT;
- > Les recus relatifs à l'encaissement de recettes en numéraire sur le site de Saumur;
- Les échéanciers de règlement d'un montant inférieur à 10 000 euros TTC relatifs aux titres exécutoires émis par les unités budgétaires du site de Saumur;
- > L'ensemble des actes, documents et courriers relatifs au recouvrement contentieux.
- > Les pièces de décaissement nécessaires à son secteur.

## Article 4:

Madame Sabine Delage Roussie, gestionnaire du pôle dépenses, est autorisée à signer :

- > Les fichiers de virement bancaire;
- > En ce qui concerne la paye : les accusés de réception des SATD, les certificats de cessations de paiement du personnel sortant, les attestations de paiement.

#### Article 5:

Madame Marielle Maury, gestionnaire du pôle dépenses, est autorisée à signer :

- > Les fichiers de virement bancaire;
- > En ce qui concerne la paye : les accusés de réception des SATD, les certificats de cessations de paiement du personnel sortant, les attestations de paiement.
- > Les tickets de remise de chèques sur le comptes DFT;
- > Les reçus relatifs à l'encaissement de recettes en numéraire sur le site d'Arnac Pompadour.

## Article 6:

Monsieur Tony Gaulard, gestionnaire du pôle dépenses, est autorisé à signer :

> Les fichiers de virement bançaire.





# Article 7:

Madame Colette Passarella, assistante administrative basée à Villeneuve sur Lot, est autorisée à signer l'ensemble des actes , documents et courriers relatifs au recouvrement contentieux et à l'apurement des restes à recouvrer du GIP France Haras.

A Arnac Pompadour, le 19 septembre 2022 L'agent comptable,

Serge Largujer





| Mandataires           | Signatures |
|-----------------------|------------|
| Corinne Leroy         | ift        |
| Véronique Autier      | HA         |
| Isabelle Thorel       |            |
| Tony Gaulard          |            |
| Marielle Maury        |            |
| Sabine Delage Roussie |            |
| Colette Passarella    | Chattata   |